

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR

"MOBYLETTE" TYPE AV 48

Construit par la société "Ateliers de la MOTOBECANE"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBECANE — **Type.** — AV 48 — **Genre.** CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises. (y compris le conducteur). — 1.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBECANE, 16, rue Lesault à PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — En tube d'acier soudé et en tôle d'acier soudée.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 23 x 2.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 18 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1 m. 14

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,74 m. - Largeur 0,71 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,12 m.

Poids du véhicule. — 38 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 m/m - Course 41,8 m/m - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. — 7,5.

Puissance administrative. — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier soudée fixé entre le garde-boue arrière et la tige de selle, contenance 3,500 litres - Fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 6.000 t/mn. - Correspondant au couple maximum 3500 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 6000 t/mn. Régime maximum sur route avec variateur 5.500 t/mn.

Echappement. — Un tube du "type tromblon", dont le diamètre croissant progressivement de 22 à 65 m/m intérieur, de 200 m/m de longueur, débouche dans un pot cylindrique de longueur 220 m/m, de diamètre intérieur 63 m/m, d'un volume égal à 0,700 litre environ. Le pot contient 3 diaphragmes percés de trous et un tube également percé de trous délimitant deux chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 11 m/m de diamètre intérieur et de 75 m/m de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 litre environ.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 21 mars 1961 est inférieur à 76,5 DB A.

Le poinçon du constructeur est frappé à froid sur la paroi du silencieux d'échappement.

Alimentation du moteur. — Carburateur type GÜRTNER B.A. 10 à niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI à haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un compresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Dispositif centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse du véhicule atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/mn.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur, entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 205 x 7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 54 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.

Dispositif de point mort. — Un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication. —

Démultiplication	courroie	chaîne	total
Petite vitesse	$\frac{205}{46,5}$	$\frac{54}{11}$	21,639
Grande vitesse	$\frac{205}{85}$	$\frac{54}{11}$	11,826

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 23 x 2 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,765 m.), au régime du moteur de 1.000 t/mn.

La vitesse atteinte est de :

Petite vitesse 4,9 km/h.

Grande vitesse 8,9 km/h.

Au régime maximum du moteur sur route, avec variateur, la vitesse maximum du véhicule est de 49 km/h.

5. - SUSPENSION

Fourche télescopique.

6. FREINAGE

Frein avant. — A tambour avec segments intérieurs, diamètre 80 m/m commandé par levier à main droite et câble.

Frein arrière. — A tambour avec segments intérieurs, diamètre 80 m/m commandé par levier à main gauche et câble.

Surface de freinage. — Avant et arrière, chacune 24 cm².

7. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne de 95 mm de diamètre à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptr. — Le véhicule est muni d'un catadioptr agréé par l'Administration sous le n° 316.

8. DIVERS

Antiparasitage. — Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé par la RTF.

Chaque cyclomoteur est muni d'un avertisseur.

Chaque cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la patte supérieure gauche du moteur portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le service des Mines.

Le numéro de chaque cyclomoteur est frappé sur la patte supérieure gauche.

Le numérotage dans la série du type a commencé au numéro 48.000.000.

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 31 Août et le 16 Novembre 1962, que le véhicule N° 48.000.000 à moteur N° 3.619.592 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type AV 48 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 17 Novembre 1962

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(signé : FLAGEOLET)

Vu :

Paris, le 17 Novembre 1962

L'Ingénieur des Mines,

(signé : ARNOUIL)

Vu et approuvé

Enregistré sous le N° AU. 826-62

A Paris, le 17 Novembre 1962

L'Ingénieur en Chef des Mines,

(signé : HELIOT)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je, soussignée Madame VINCENT, représentant dument accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur	6 Puissance administrative : 1 CV.
2 Marque : Motobécane	7 Carrosserie :
3 Type : AV 48	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type : cadre..... moteur.....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 38 kgs.
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,92 cm ³ 2 ou 4 temps : 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort des usines le

pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est
garantie que s'il porte sur la signature
le cachet du

modèle ci-
contre.



Fait à le

(Signature)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.